

Service JEUNESSE
Arrêté n° 802/2023

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉDITION 2023 DE GOUSSAINVILLE PLAGE

Le Maire de la Ville de Goussainville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants,

Vu le Code de la santé publique,

Considérant l'organisation de la manifestation Goussainville Plage organisée du samedi 08 juillet au samedi 12 août 2023,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation un règlement intérieur doit être mis en place au sein du parc Delaune pendant le déroulé de la manifestation afin d'assurer notamment la sécurité et la tranquillité publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le règlement intérieur, ci-annexé, vise à organiser l'accueil et la sécurité des usagers lors de la manifestation Goussainville Plage du 08 juillet au 12 août 2023 qui a lieu au sein du Parc Delaune situé à Goussainville.

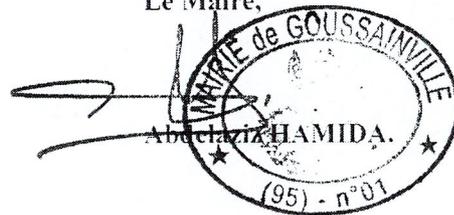
ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur des Services, Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints, les agents municipaux, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Goussainville, le 04/07/2023

DESTINATAIRES :

- Commissariat de Police de Goussainville
- Directeur de la Tranquillité Publique
- Chef de la Police Municipale
- Capitaine des Sapeurs Pompiers
- Directeurs généraux adjoints

Le Maire,



Le Maire soussigné, ATTESTE que
le présent acte :

- a été reçu en Sous-Préfecture le : 05.07.23

- publié - notifié le : 05.07.2023

A Goussainville, le : 05.07.2023.

Le Maire :

Pour le Maire
Par délégation de signature,
Le Rédacteur
Radwa IMZIL

Le Maire informe que le présent acte
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou sa publication.

Acte à classer

2023-ARR-802A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-05T11-25-45.00 (MI246174086)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230704-2023-ARR-802A-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté portant règlement intérieur de l'édition 2023 de Goussainville Plage.

Date de décision : 04/07/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 802- Goussainville Plage 2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Règlement Intérieur Goussainville Plage 2023.PDF](#)

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/07/23 à 11:25

Par [IMZIL Fadwa](#)

Transmis

Date 05/07/23 à 11:25

Par [IMZIL Fadwa](#)

Accusé de réception

Date 05/07/23 à 11:29